



C.C.A.S
VILLE DE NICE

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
33, Avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le 18 novembre 2019

Monsieur,

Par courrier du 17 octobre 2019, vous m'avez saisi concernant la situation de la Résidence Sainte Catherine.

Un travail conséquent est actuellement engagé sur l'évolution de l'offre d'hébergement et de logement pour les publics cibles du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce projet est fondé sur des éléments contextuels :

- Le CCAS s'inscrit comme partenaire de la Métropole Nice Côte d'Azur sur la mise en œuvre accélérée du « Logement d'Abord », et à ce titre il accompagne le public et recherche des solutions adaptées à l'accès au logement
- Le CCAS gère un CHRS soumis aux diminutions continues de la Dotation Globale de Fonctionnement, limitées à l'application de la dotation régionale limitative (DRL) durant la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Etat pour la période 2016 – 2019.
- Le statut de la résidence Ste Catherine nécessite d'être clarifié, dans le but de pérenniser son financement calculé jusqu'alors sur une base appliquée aux pensions de famille et non aux résidences sociales.

Ainsi, pour compenser la subvention minimale qui est appliquée aux résidences sociales, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs fléchés d'accompagnement avec un financement assuré. Un travail concerté a donc été initié avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de façon à élaborer un projet pertinent pour le public accompagné par le Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi, à terme, le projet pourrait conduire à une offre étoffée, déclinée de la façon suivante :

L'hébergement d'urgence : 103 places

- L'hébergement d'urgence en collectif pour une capacité globale de 99 places
- L'hébergement d'urgence diffus pour femmes avec ou sans enfant : 2 logement - 4 places (*offre nouvelle*)

L'hébergement d'insertion : 67 places avec hébergement, 10 mesures de service de suite après la sortie et 7 mesures de CHRS hors les murs

- En collectif pour femmes avec ou sans enfants : 10 places Sainte Catherine (*offre nouvelle*), 14 places Maison du Cœur, 17 places Mont Gros,
- En diffus pour tout public : 20 places réparties dans le parc du CCAS, le parc privé ou social en fonction des opportunités de captation (*offre nouvelle*),
- En baux glissants : 2 logements pour les femmes, 2 logements pour le public sans domicile stable, 2 logements pour le public vieillissant (*offre nouvelle*),
- En service de suite : 10 mesures d'accompagnement pour fluidifier les sorties de CHRS et stabiliser l'accès au logement (*offre nouvelle*),
- En CHRS hors les murs : 2 mesures pour femmes victimes de violence, 5 mesures pour public vieillissant (*offre nouvelle*).

Le logement adapté en collectif : 85 places

- Les Pensions de Famille dédiées au public isolé : 14 places à la Goutte de Lait, 11 places aux Gabians, 30 places à De Alberti (*offre nouvelle*)
- La résidence sociale Sainte Catherine : 30 places pour femmes avec ou sans enfants avec objectif de 13 à 16 relogements au terme de 6 mois d'hébergement au titre de L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (ADV L) (*offre nouvelle*).

→ Le logement adapté en diffus : 14 logements

- 8 logements en ALT (+1 *offre nouvelle*) et 6 logements en IML (6 seront destinées aux mesures CHRS avec baux glissants)

J'espère que ces éléments pourront vous rassurer sur les craintes que vous m'avez exprimé concernant la capacité d'accueil dédiée aux femmes et leur accompagnement ; les différentes mesures présentées permettent de valoriser des mesures avec accompagnement renforcé (CHRS diffus, CHRS hors les murs). L'AVDL viendra s'ajouter à cet accompagnement pour des publics proches de l'accès au logement autonome.

Il est à préciser que nous sommes aujourd'hui en phase de projet, en lien avec les équipes très mobilisées sur ces évolutions. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et sont programmées pour affiner le projet social de la structure et le travail d'accompagnement qui en résulte.

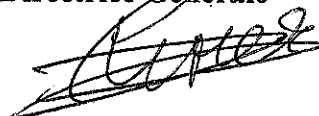
Ce projet fera l'objet de séances de travail et d'une présentation en Comité Technique d'ici la fin de l'année 2019. L'année 2020 sera une année de transition qui permettra d'affiner les différents axes de travail et d'engager les équipes dans de nouvelles modalités de fonctionnement.

Aussi, au fur et à mesure des étapes clés, des présentations seront à nouveau programmées en Comité Technique.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux évolutions des services du CCAS, et je vous assure de ma volonté d'accompagner au mieux ces changements dans un objectif de satisfaire l'intérêt collectif et d'assurer la pérennité de nos établissements.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Colette Rivier', written over a horizontal line.

Colette RIVIER

